

1. *Débitrice:* **SCRAMBLE SA**, Rue de la Barre 1,
1005 Lausanne
2. *Remarques:* LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
sursis concordataire 293 LP
A vous tous tiers intéressés,
Par décision du 12 octobre 2006, communiquée le 30 octo-
bre 2006, le président du tribunal de l'arrondissement de
Lausanne a constaté la fin du sursis et l'échec de la procé-
dure concordataire déposée par la société SCRAMBLE SA,
Rue de la Barre 1, à Lausanne, révoqué l'effet suspensif ac-
cordé le 2 février 2006 et prononcé la faillite avec effet au 12
octobre 2006 à 11:00 heures.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00195847)